

Le Club PERRON RIGOT

Afin de vous aider au mieux lors de la reprise de votre activité, LE CLUB PERRON RIGOT vous facilite les choses en vous suggérant l'ensemble des produits nécessaires à la réouverture de votre établissement dans les meilleures conditions sanitaires possibles.

Vous trouverez ci-après les produits et leur présentation pour faire votre choix.

Nous vous accompagnons bien entendu par téléphone au **04 93 41 08 68** et notre **site internet** reste accessible 24h/24 et 7j/7. Si toutefois vous rencontrez des difficultés à nous joindre par téléphone, envoyez vos commandes à **commandes@perron-rigot.com** en indiquant votre numéro de client (présent sur nos factures) ainsi que les références et quantités des produits souhaités.

Vous pouvez compter sur votre équipe Perron Rigot pour vous aider comme nous l'avons toujours fait.



ADHÉRENT
CNEP / UPB ET LE CLUB PERRON RIGOT
OFFRES EXCLUSIVES - SPÉCIAL COVID-19



VOS AVANTAGES



Cotisation annuelle, renouvelable à date d'anniversaire, non tacitement reconductible
**non cumulable avec les promotions et les tarifs spéciaux Perron Rigot. La remise la plus importante sera appliquée.
***minimum de commande de 50€ HT

Dès votre 1ère commande, vous bénéficiez de vos réductions.

Plus besoin d'attendre les promotions pour commander ce que vous voulez au meilleur prix.

RETROUVEZ sans plus tarder le catalogue LE CLUB PERRON RIGOT

sur le site : **leclubperron-rigot.com**

dont les produits EPI (Equipement de protection individuelle)
dans la rubrique produits spécifiques COVID-19.



Bon de commande

Références	Désignation	Quantité
BP20012	NEW MASQUES CHIRURGICAUX I /50	
BP20008	NEW MASQUES CHIRURGICAUX II /50	
BP20007	NEW MASQUES TISSU AVEC LIEN /10	
BP20014	NEW MASQUES TISSU AVEC ÉLASTIQUE /10	
350626141	SPATULES 15cm /100	
SAN 215 001	SAVON DOUX STERICID 500ml	
DES 215 002	DESIMAIN 250ml	
BP20006	NEW VISIERE ESTHETICIENNE	
GAN 200 010	GANTS VINYL S /100	
GAN 200 013	GANTS VINYL M /100	
GAN 200 014	GANTS NITRILE S /100	
GAN 200 015	GANTS NITRILE M /100	
BP 200 13	NEW SURCHAUSSURES	
CL44S	GANTS LATEX S /100	
CL44	GANTS LATEX M /100	
CL85	GEL HYDROALCOOLIQUE 300ML	
DES 215 005	GEL HYDROALCOOLIQUE 500ML	
BP20005	NEW GEL HYDROALCOOLIQUE 1L	
VP 20003	NEW ALCOOL 1 L	
BP 190 01	DDSA STERICID 750 ML	
STE 215 004	STERILINE 1L	
LIN 215 006	LINGETTES /100	
CL03	LINGETTES LCP /120	
REC 215 100	RECHARGE LINGETTES /100	
WA 58	STERILISATEUR	
CHA 200 004	CHARLOTTES JETABLES /100	
CHA 200 100	CHARLOTTES PLASTIQUE /100	
MAI 200 010	MAILLOTS /100	
STR 200 018	STRINGS /100	
MAI 200 019	MAILLOTS HOMMES /100	
PAP160 008	DRAPS 70CM 100fts	
BP 180 14	DRAPS 80CM 100fts	
HOU 200 008	HOUSSE JETABLE /1	
PEI 200 015	PEIGNOIR JETABLE /1	
TAB 200 100	TABLIERS PLASTIQUE /50	
MOU 200 013	MOUCHOIRS PAPIER /100	



Consommable et hygiène

NOUVEAU



Masques chirurgicaux I

Masque bleu, 3 plis.
Type I avec un niveau de filtration > 95%.
Antipoussière, antibactérien, antipollen,
antigouttelettes.
Fixation par élastique derrière les oreilles.

réf. BP 200 12
Boîte de 50

NOUVEAU



Masques chirurgicaux II

Masque bleu, 3 plis.
Type II avec un niveau de filtration > 98%.
Antipoussière, antibactérien, antipollen,
antigouttelettes.
Fixation par élastique derrière les oreilles.

réf. BP 200 08
Boîte de 50



NOUVEAU

Masques tissu

Masque blanc
Fixation par liens ou élastique.
Fabriqué selon les normes du guide AFNOR
en vigueur.
95% de filtration et une bonne respirabilité
Jusqu'à 30 lavages possibles.

réf. BP 200 07 - AVEC LIENS
Boîte de 10
réf. BP 200 14 - AVEC ÉLASTIQUE
Boîte de 10



NOUVEAU

Visière esthéticienne

Fabrication française. Taille Unique.
Esthétique, confort, sécurité.
Serre tête réglable (tour de tête et hauteur)
pour s'adapter à chaque morphologie.
Visière résistante et remplaçable, de 12cm
de hauteur.
Mousse de protection du front en partie avant
Matériaux compatibles en milieu médical
avec innocuité physiologique.
Nettoyage et désinfection possible de la
visière. Adaptée au port de lunette de vue.

réf. BP 200 06
L'unité

Consommable et hygiène

LAVAGE FRÉQUENT DES MAINS

Savon doux Stericid

Idéal pour le lavage fréquent des mains. Vendu avec sa pompe.

Flacon pompe 500 ml

réf. SAN 215 001

L'unité



Solution hydroalcoolique Desimain

Enrichi en agents hydratants et émollients, sans parfum ni colorant, cette solution aux propriétés anti-bactériennes et virucides est idéale pour le lavage fréquent des mains. Désinfection par friction de 30 secondes, sans rinçage.

Spray 250 ml

réf. DES 215 002

L'unité

Gel antiseptique

Gel antiseptique pour le traitement hygiénique et la désinfection des mains. Il ne nécessite pas de rinçage. Formulation hypoallergénique. 80% d'alcool.

Flacon pompe 300 ml

réf. CL 85

L'unité



Gel antiseptique

Bactéricide, fongicide, mycocide et virucide en 30 secondes. Ce gel antiseptique contient une formule idéale pour le nettoyage des mains par friction. 75% d'alcool.

Flacon pompe 500 ml

réf. DES 215 005

L'unité



Gel antiseptique

Bactéricide, fongicide, mycocide et virucide en 30 secondes. Ce gel antiseptique contient une formule idéale pour le nettoyage des mains par friction. 75% d'alcool.

Flacon 1 L + pompe

réf. BP 215 005

L'unité

NOUVEAU





Consommable et hygiène



Gants vinyl non poudrés

Boîte de 100 gants. Taille S ou M.

Taille Small 6 / 7

réf. GAN 200 010

Boîte de 100

Taille Medium 7 / 8

réf. GAN 200 013

Boîte de 100



Gants nitrile

Gants SSENSIKIN sans poudre 240 mm.
Boîte de 100 pièces. Taille S ou M.

Taille Small 6 / 7

réf. GAN 200 014

Boîte de 100

Taille Medium 7 / 8

réf. GAN 200 015

Boîte de 100



Gants latex

Gants en latex poudrés.
Boîte de 100 pièces. Taille S ou M.

Taille Small 6 / 7

réf. CL44S

Boîte de 100

Taille Medium 7 / 8

réf. CL44

Boîte de 100

NOUVEAU



Surchaussures

Couleur bleu

A enfiler par-dessus les chaussures pour protéger les sols de toute contamination éventuelle venant de l'extérieur.

réf. BP 200 13

Boîte de 100

EXISTE ÉGALEMENT
EN 11, 18 ET 20 CM

(Voir catalogue général)



Spatules 15 cm

Largeur 1,7 cm.
Boîte de 100.

réf. 350 626 141

Boîte de 100



Consommable et hygiène

DDSA Stericid

Spray détergent désinfectant, sans alcool, préconisé en milieu médical et alimentaire, nettoyage des dispositifs médicaux non-invasifs et des surfaces lavables, même les plus fragiles (plexiglass, silicone, caoutchouc...).

Spray 750 ml

réf. BP 190 01

L'unité



Steriline instruments

Solution de nettoyage et de désinfection par immersion de 15 minutes. A rincer et sécher avec une cellulose.

Flacon 1 L

réf. STE 215 004

L'unité



NOUVEAU

Alcool 95°C

Permet une désinfection efficace.

Flacon 1 L

réf. VP 200 03

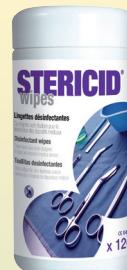
L'unité

Lingettes désinfectantes

Lingettes pré-découpées désinfectantes. Pour nettoyer et désinfecter les dispositifs médicaux non-invasifs. Boite de 120 pièces

réf. CL 03

L'unité



Lingettes désinfectantes Aseptonet

Lingettes pré-découpées désinfectantes. Pour nettoyer et désinfecter les dispositifs médicaux non-invasifs. Boite de 100 pièces

réf. LIN 215 006

L'unité

Recharge Lingettes

Sachet de 100 pièces

réf. REC 215 100

L'unité



Stérilisateur UV

- Désinfections par UV.
- Temps de fonctionnement recommandé : 30 à 45 min.
- Capacité 152 ml
- Dimensions : H21 x P24 x l40 cm
- Puissance : 12 W
- Normes CE

réf. WA 58

L'unité

Consommable et hygiène



Charlotte jetable

En non tissé. Boîte de 100.

réf. CHA 200 004

Boîte de 100



Slip jetable pour femme

Coloris Blanc. Taille unique.
Boîte de 100.

réf. MAI 200 010

Boîte de 100



Charlotte plastique

Emballé individuellement. Boîte de 100.

réf. CHA 200 100

Boîte de 100



String jetable pour femme

Emballé individuellement. Taille unique.
Boîte de 100.

réf. STR 200 018

Boîte de 100

Peignoir jetable

Emballés individuellement.

réf. PEI 200 015

L'unité



Maillot jetable pour homme

Emballé individuellement.
Boîte de 100.

réf. MAI 200 019

Boîte de 100



Consommable et hygiène



Mouchoirs

Boîte de 100 mouchoirs enchevêtrés.
Ouate 2 plis.

réf. MOU 200 013

L'unité



Tablier plastique jetable

Boîte de 50.

réf. TAB 200 100

Boîte de 50



Housse de table jetable

Dimensions 90 x 220 cm.

réf. HOU 200 008

L'unité



Drap de soins

Largeur 70 cm - 100 fts - réf. PAP 160 008

L'unité

Largeur 80 cm - 100 fts - réf. BP 180 14

L'unité

Kit PLV hygiène

Se compose de :

- 2 Poster Cabine et Vitrine A2 LP20008
- 1 Affiche A4 de comptoir LP20009
- 2 Dépliants Règles d'hygiène et protocoles LP20010

L'unité



NOUVEAU



Conditions générales de vente

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'ensemble des commandes qui nous sont remises et les marchés que nous traitons sont soumis, sans exception, aux conditions générales ci-après, qui annulent et remplacent toute clause figurant dans tout document émanant de nos clients et contractants. En conséquence, aucune condition particulière ne peut, faute d'acceptation expresse et par écrit de notre part, venir altérer ou modifier les présentes conditions générales. Ces conditions générales de vente sont réservées à nos clients professionnels et ne concernent pas des consommateurs ou clients particuliers.

ARTICLE 2 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les documents techniques, produits, photographies relèvent de notre propriété ou notre licence exclusive. Nos clients s'engagent à ne pas porter atteinte à nos droits de propriété industrielle ou intellectuelle.

ARTICLE 3 - ACCEPTATION DES COMMANDES

Toute commande qui nous est transmise directement par l'acheteur ne devient définitive qu'après acceptation expresse et écrite de notre part. L'acceptation par le vendeur confirme la commande et engage les parties.

ARTICLE 4 – TARIF – PRIX – BAREME

Le tarif en vigueur est révisable à tout moment, après information préalable de nos clients ou communication du nouveau catalogue. Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau catalogue ou le nouveau tarif.

Les prix figurant dans le présent catalogue ou sur notre site internet sont des prix Hors Taxes (HT), départ de nos magasins. Ces prix sont valables uniquement pour la France Métropolitaine. Pour toute autre destination, contacter notre service commercial.

ARTICLE 5 - PAIEMENT & RETARD DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières, nos factures sont payables au comptant ou de manière anticipée pour leur montant total TTC. Ces modalités de paiements ne donnent pas lieu à escompte. Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités qui s'élèvent à 1,5% par mois du montant TTC de la créance impayée et qui ne peuvent pas être inférieures à 3 fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du client, sans mise en demeure préalable. De même, en cas de retard de paiement, le client devra une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, de plein droit et sans notification préalable. Après mise en demeure par lettre recommandée, les créances seront remises au contentieux pour recouvrement, frais supplémentaires à la charge du débiteur.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 48h, nous nous réservons la faculté de refuser toute nouvelle commande et/ou de suspendre toute livraison en cours ou à venir, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 6 - PORT & LIVRAISONS

Pour toute commande d'un montant supérieur à 200,00€ HT et livrable en une seule expédition, le franco de port est consenti pour les expéditions réalisées en France continentale. Pour les commandes inférieures à 200€ HT, les frais de port en France continentale sont de 15€ HT forfaitaire. Pour toute autre commande livrable hors France Continentale, les frais de port sont facturés pour leur montant exact. A compter de sa réception, la commande donne lieu à un délai maximum de livraison de 5 jours ouvrés. Ce délai de livraison n'est donné qu'à titre informatif et indicatif. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande. Toutefois, si le retard de livraison excède 30 jours ouvrés à partir de la date de la commande, et si ce retard n'est imputé

ni à un cas de force majeure, ni à une faute du client, la résolution de la vente et le remboursement de tout ou partie du règlement déjà effectué sur cette commande pourront être demandés par le client, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Conformément aux dispositions légales, le transfert de la propriété des marchandises livrées n'interviendra qu'au jour du paiement intégral du prix par le client. Les marchandises livrées chez le client devront en conséquence être traitées par celui-ci comme étant en dépôt chez lui jusqu'au complet paiement du prix, le client ayant en conséquence l'obligation d'assurer valablement ces marchandises dès lors qu'elles lui auront été livrées. De convention expresse, nous pourrons exercer les droits que nous détenons au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de nos créances, sur la totalité de nos produits en possession de notre débiteur, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et nous pourrons les reprendre et les revendiquer en dédommagement de toutes nos factures impayées, sans préjudice de notre droit de résolution des ventes en cours.

ARTICLE 8 - TRANSPORT & RÉCLAMATION

Dès l'arrivée des marchandises au lieu de destination, le client est tenu de s'assurer de la conformité de la livraison avec sa commande. Il lui appartient :

- 1 - De noter sur le récépissé de livraison du transporteur le litige constaté (colis manquant, colis cassé, colis mouillé, etc...), mais en aucun cas "sous réserve de déballage".
- 2 - De confirmer au transporteur dans les 3 jours ouvrables suivant la livraison, les réserves prises sur le récépissé, et ce par courrier recommandé avec accusé de réception et copie à notre société. Aucune réclamation à notre encontre ne sera recevable si les deux points ci-dessus n'ont pas été respectés.

ARTICLE 9 – NON CONFORMITÉ DE LA RECEPTION ET RETOUR DE MARCHANDISES

Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis-à-vis du transporteur telles que décrites ci-dessus, en cas de vices apparents ou de manquants, le client devra nous adresser sa réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés par écrit, en lettre recommandée, dans un délai de 3 jours à compter de la date de réception. Il appartient au client de fournir toutes justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans notre accord préalable exprès et écrit. Le retour des produits non conformes devra être accompagné d'un bon de livraison rappelant notre n° de commande être en port payé et être fait en emballage d'origine.

Le non-respect des conditions ci-dessus entraînera à notre gré soit le refus du retour, soit la reprise des produits avec une réfaction de 25 % sur le prix auquel ce dernier a été facturé.

Les frais de retour ne seront à notre charge que dans le cas où un vice apparent ou des manquants relèvent bien de notre responsabilité. Le client pourra seulement demander le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter à apporter pour combler les manquants, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

ARTICLE 10 – VENTE ET INSTALLATION DE MATERIEL

La mise en place et la mise en service de matériel ou d'appareils esthétiques sont à la charge du client. En cas de panne, le matériel s'il est sous garantie, devra nous être retourné en port payé pour révision. Si le matériel n'est plus sous garantie, il pourra toujours nous être retourné en port payé pour révision facturable. Sauf exception négociée, nous ne nous déplaçons pas pour assurer la mise en service ou le dépannage du matériel.

ARTICLE 11 - GARANTIE DES VICES APPARENTS ET CACHES

Les produits sont livrés avec une garantie contractuelle d'une durée de 1 an à compter de la date de livraison. Cette garantie couvre la non-conformité des produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropre à l'utilisation. Dans ces conditions :

nous remplacerons les produits ou ferons réparer ou remplacer les pièces défectueuses des matériels et appareils, à l'exclusion de tous autres préjudices, sans que le client ne puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts.

Le client devra fournir toute justification de la date de constatation et des défauts allégués que nous serons en droit de vérifier. La dénonciation des défauts existants au moment de la livraison devra être formulée par le client dans un délai de 3 jours suivant la date de réception desdits produits. Notre garantie ne pourra pas être mise en jeu lorsque le vice résultera des cas suivants :

- 1- Non-respect des règles d'installation préconisées dans la mise en place des accessoires, matériels et appareils, auquel cas la responsabilité de l'installateur pourra être recherchée.
- 2 – Intervention intempestive de l'utilisateur ou d'un réparateur non qualifié.
- 3 - Absence d'opérations élémentaires d'entretien par l'utilisateur.
- 4- Utilisation de produits d'entretien autres que ceux préconisés par le vendeur ou le constructeur.
- 5- Conditions anormales de stockage et de conservation chez le client.
- 6- Le vendeur exclut toute garantie du fait de la surveillance d'un cas de force majeure, telle que définie à l'article 1148 du Code Civil.

ARTICLE 12 - CLAUSE RÉSOLUTOIRE & CLAUSE PÉNALE

En cas de non-respect par le client de ses obligations notamment en matière de paiement, nous nous réservons la faculté de résoudre la vente de plein droit sans mise en demeure préalable. Dans ce cas, le client nous serait redevable d'un dédommagement fixé forfaitairement à 40 % du prix HT de la marchandise (article 1152 du Code Civil). Dans le cas où, sans résoudre le contrat, nous demanderions à notre client l'exécution de ses obligations par voie contentieuse, il nous sera dû un dédommagement forfaitaire égal à 20 % du prix HT de la marchandise.

ARTICLE 13 – CONTESTATIONS ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige sera exclusivement réglé, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, par le tribunal de commerce de notre siège social. Les conditions générales éventuelles du client, ainsi que le lieu de signature de la commande ou du marché et, en général, toutes les dérogations aux conditions générales de vente ne peuvent opérer aucune dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans la présente publication faite sans autorisation de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon.

Les textes et les photos du présent catalogue sont donnés à titre purement informatif et ne sauraient en aucun cas être considérés comme contractuels.